

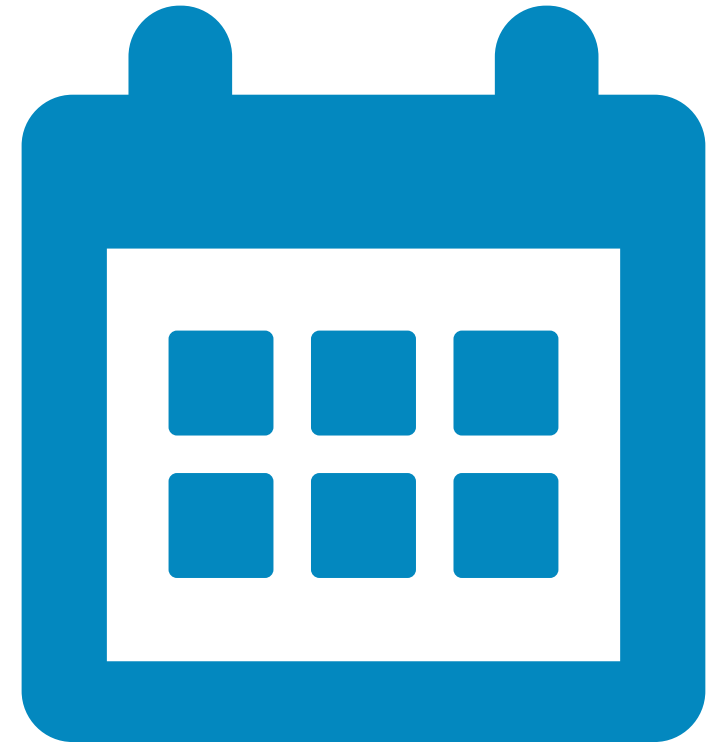
Réponse à l'Appel à Projet France Très Haut Débit pour l'aménagement numérique des Alpes-Maritimes

Comité de Concertation France THD du 13 mai 2015



Agenda

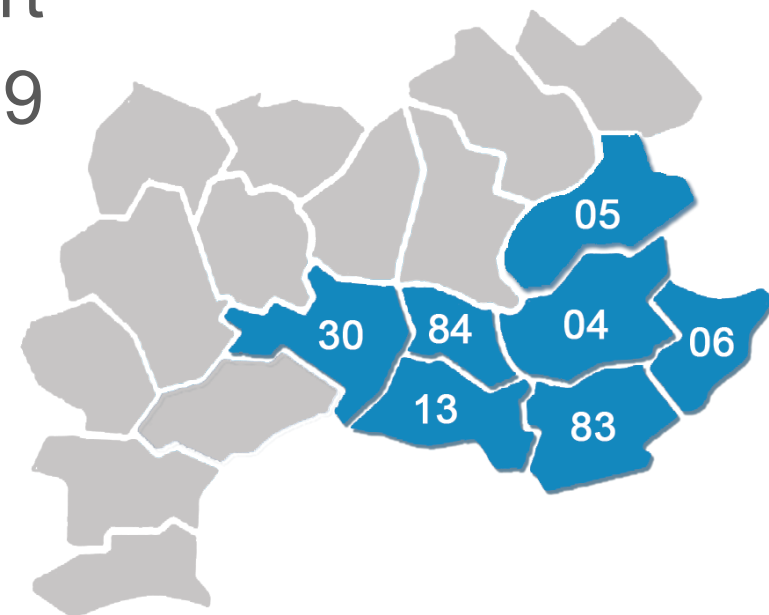
- ♠ Présentation du porteur du projet
- ♠ Description du projet
- ♠ Cohérence du projet
- ♠ Montage du projet
- ♠ Plan de financement
- ♠ Calendrier de mise en œuvre



Présentation du porteur du projet

Le SICTIAM est le porteur du projet

- ♠ Type de structure : Syndicat Mixte Ouvert
- ♠ Date de mise en place du syndicat : 1989
- ♠ Territoire concerné :
- ♠ Objet :
 - ♣ Services et usages numériques pour ses adhérents
 - ♣ Aménagement numérique du territoire des Alpes-Maritimes au sens de l'article L.1425-1 du CGCT
- ♠ Membres : 258 communes, EPCI et autres établissements publics
 - ♣ Pour l'aménagement numérique des Alpes-Maritimes, 6 EPCI (dont MNCA) sur les 7 que compte le département sont engagés dans le processus



Principaux éléments du SDTAN 06

- ♠ Le SDDAN 06, dont l'actualisation a été adoptée le 12 décembre 2014, fixe l'objectif d'une couverture de l'intégralité du territoire en très haut débit par fibre optique, à fin 2021
- ♠ ➔ *Le projet faisant l'objet de la demande de soutien de l'Etat s'inscrit dans le cadre de l'exécution du SDTAN actualisé.*



Description du projet

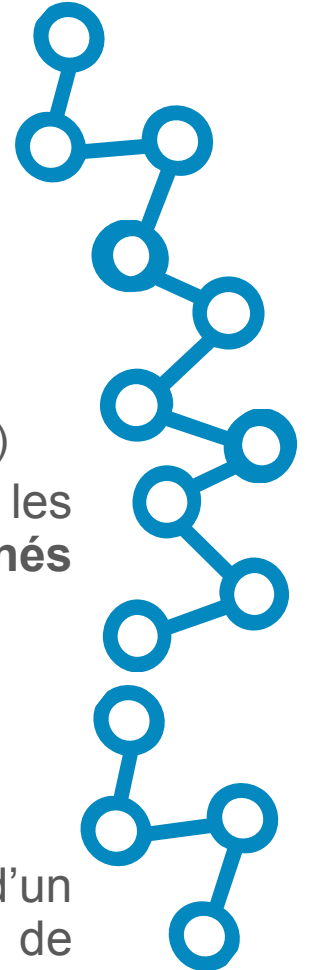
Composante collecte

♠ Tranche ferme

- ♣ Le positionnement des NRO a été déterminé en fonction de plusieurs contraintes :
 - ♥ Doivent être positionnés au niveau d'un NRA, de préférence opticalisé par Orange
 - ♥ Doivent regrouper au moins 1 000 lignes
 - ♥ Doivent respecter une distance maximale de 16 km entre le NRO et chaque prise (99%)
- ♣ Le projet de collecte du SICTIAM prévoit des extensions de collecte optique vers les **11 NRO non positionnés au niveau d'un NRA opticalisé et 2 NRO positionnés au niveau d'un NRA sans disponibilité LFO** (cf Offre info préalable LFO).
- ♣ **Résultat** : un linéaire de collecte à réaliser estimé à 146 km

♠ Tranche optionnelle

- ♣ Le projet du SICTIAM prévoit une tranche optionnelle permettant l'établissement d'un réseau de collecte structurant assurant la collecte de l'ensemble des NRO, afin de pallier d'éventuelles insuffisances des offres existantes, soit un linéaire de 312 km.



Réseau de collecte

SICTIAM

Sources : SICTIAM, Cielci, Orange, TACTIS
Méthodologie et cartographie TACTIS

Informations préalables LFO

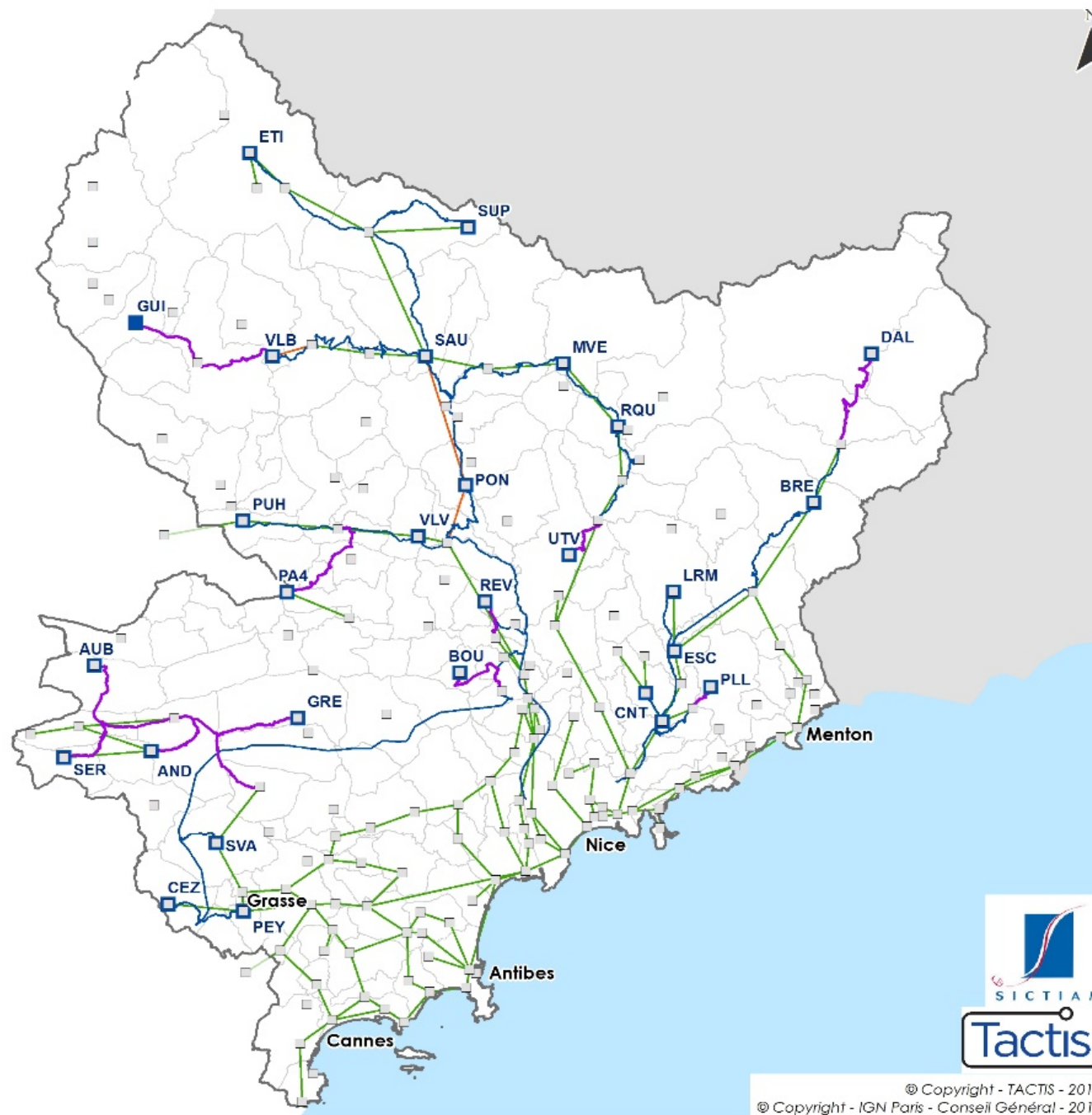
- NRA
- Fibre disponible
- Fibre non disponible

Modélisations FttH

- NRO FttH
- Réseau structurant
- Réseau complémentaire

- Communes
- Contour départemental

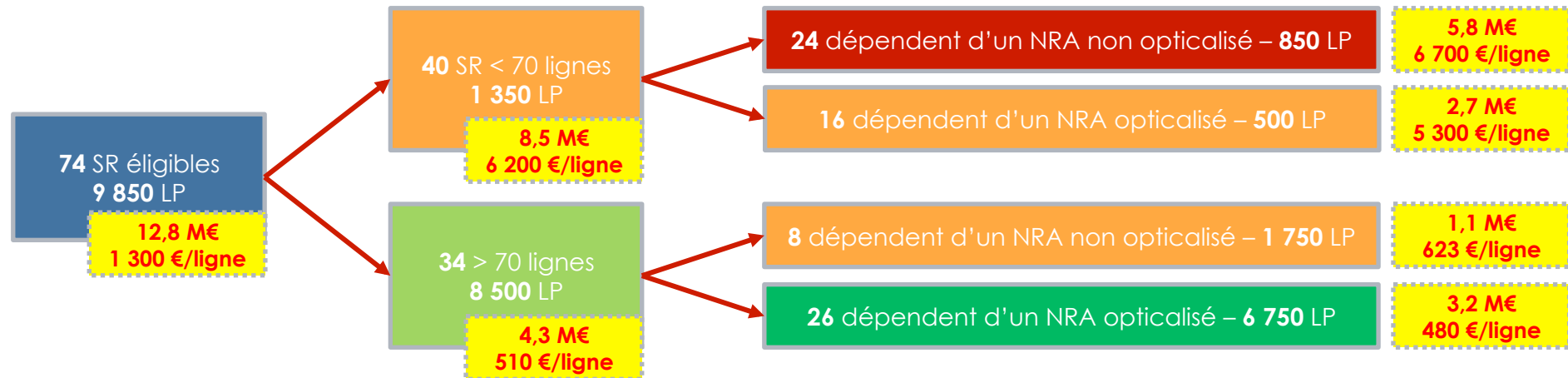
0 10 20 Km



© Copyright - TACTIS - 2014
© Copyright - IGN Paris - Conseil Général - 2014

Le choix du « tout FttH »

- ♠ Les possibilités de mise en œuvre de l'offre PRM étudiée :



- ♠ L'analyse laisse ressortir un nombre de sites limité sur lesquels la montée en débit pourrait être envisagée dans des conditions économiques raisonnables.
- ♠ Ainsi, les déploiements FttN, initialement envisagés dans le SDDAN 06 (épars sur le territoire) ne trouvent plus leur place dans une cadence soutenue de déploiements FttH et amènent finalement des complications dans la découpe et l'architecture des zones PM ainsi que dans la priorisation des déploiements.

Zone d'éligibilité à l'offre PRM

SICTIAM

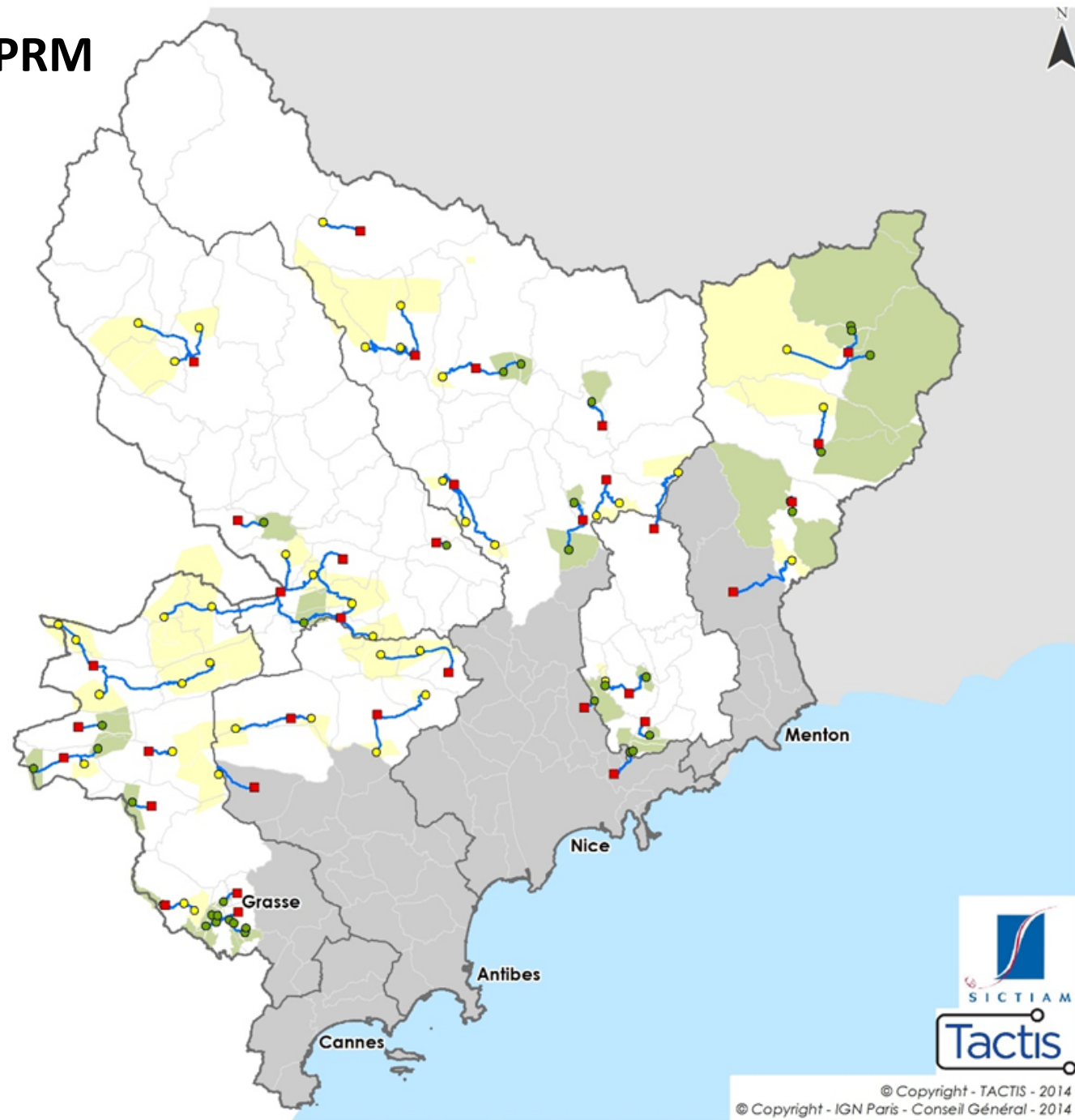
Sources : SICTIAM, Orange, TACTIS
Méthodologie et cartographie TACTIS

- NRA-O
- SR FttN de plus de 70 lignes
- Autres SR FttN
- Desserte FttN

Zones de déploiement FttN :

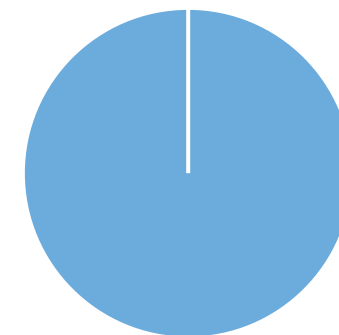
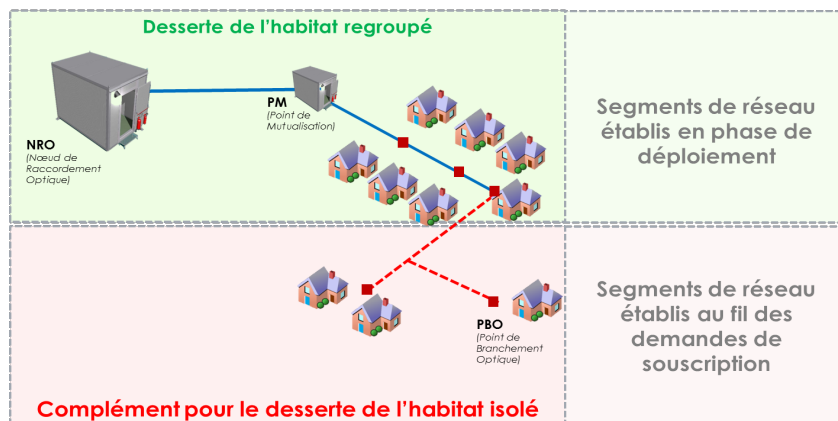
- Zones de plus de 70 lignes
- Autres zones
- Zone AMII + ZTD
- Communes
- Contour EPCI
- Contour départemental

0 10 20 Km



Composante desserte FttH/FttE

- ♠ Le projet prévoit la desserte de **100% des prises de la zone d'initiative publique**, soit 99 communes (75 % du territoire) et de l'ordre de 75 000 prises.
- ♠ Une logique de **déploiement du réseau** de desserte en deux temps

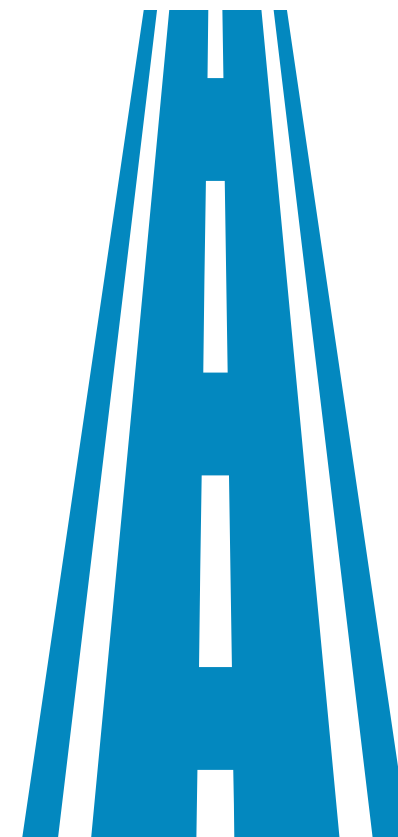


♠ Caractéristiques du réseau :

- ♣ **74 901 prises**, dont 4 399 considérées comme isolées (6%)
- ♣ **28 NRO** (moyenne de 2 700 prises) et **212 SRO** (moyenne de 350 prises)
- ♣ Un linéaire de réseau de près de 3 200 km (dont 2 600 à 10 ans)
 - ♥ Réseau de transport : 361 km
 - ♥ Desserte de l'habitat regroupé : 1 911 km
 - ♥ Desserte de l'habitat isolé : 901 km (315 km à 10 ans)

Composante raccordement FttH

- ♠ Un taux de pénétration à 10 ans estimé à 35% des prises :
 - ♣ La zone d'initiative publique du département des Alpes-Maritimes est caractérisée par un taux de résidence secondaire important : **44%**
 - ♣ D'autre part, si les données cadastrales permettent d'identifier **74 901 prises**, les informations préalables sur la boucle locale cuivre acquises auprès d'Orange permettent de recenser **42 401 prises téléphoniques**.
 - ♣ Le coût des raccordements étant un des facteurs les plus impactants du plan d'affaire, nous nous sommes attachés à refléter au maximum la réalité en appliquant les hypothèses de pénétration (7% par an) sur le nombre de lignes téléphoniques, considérées comme «cibles commerciales» du réseau déployé.
 - ♣ Compte tenu du rythme de déploiement, le nombre de raccordements à 10 ans est estimé à 26 215 prises, soit **62% du parc de lignes téléphoniques**.
- ♠ Un coût de raccordement moyen estimé à 432 €
 - ♣ Coût moyen entre raccordement individuel estimé à 500€ et raccordement collectif estimé à 250€.

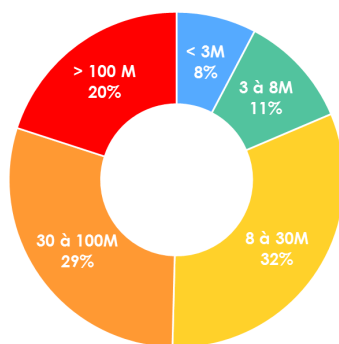


Composante inclusion numérique

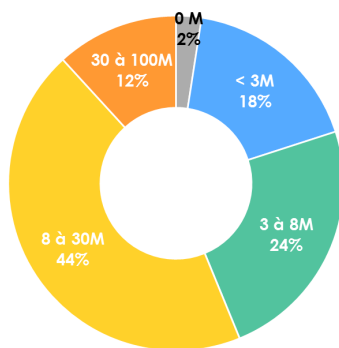
- ♠ Le projet prévoit le soutien à l'équipement en technologie alternative à deux niveaux :
 - ♣ Premier niveau d'intervention :
 - ♥ Intervention prioritaire en direction de 15 communes « Wifi » dont l'exploitation cessera en 2015, pour les lignes disposant d'un débit inférieur au égal à 0,5 Mbit/s :
 - ♦ **531 lignes téléphoniques identifiées**
 - ♣ Second niveau d'intervention :
 - ♥ Intervention possible sur les prises isolées ne disposant pas d'un débit d'au moins 4 Mbit/s :
 - ♦ **3.700 prises envisagées**

Synthèse des réseaux déployés

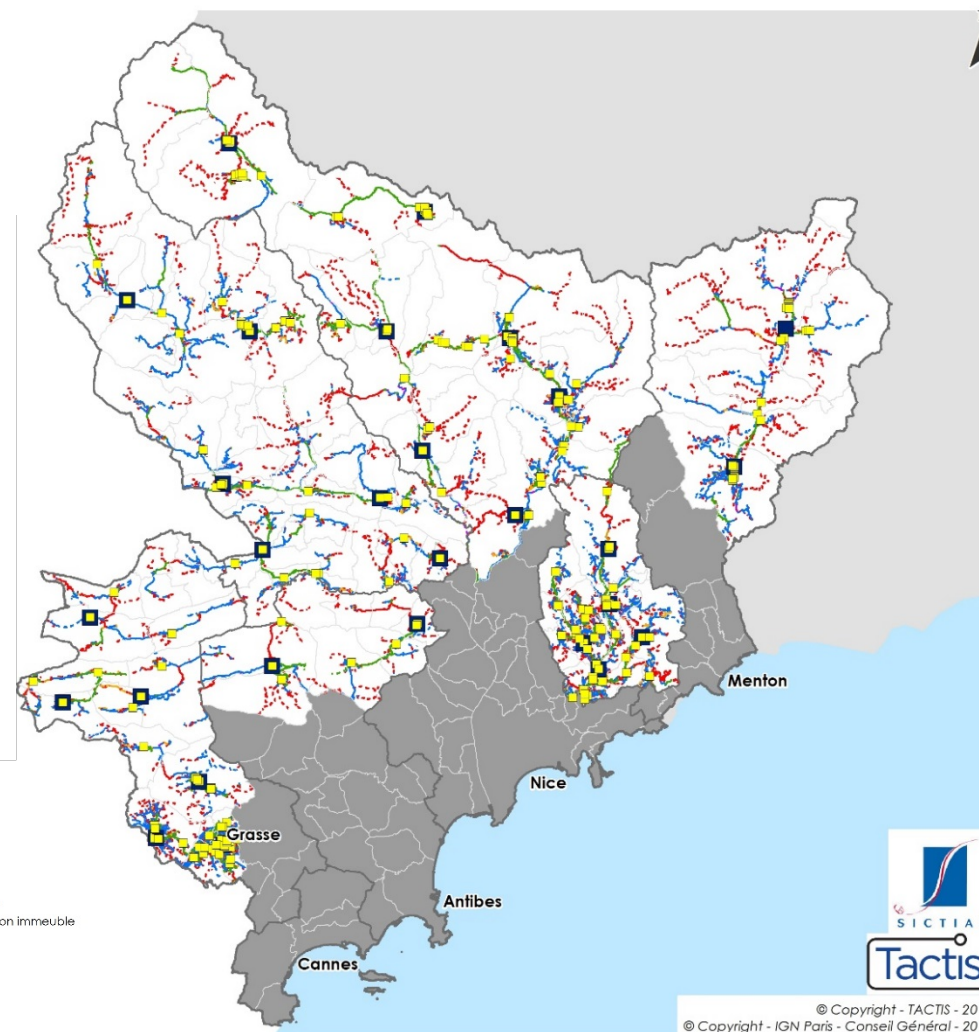
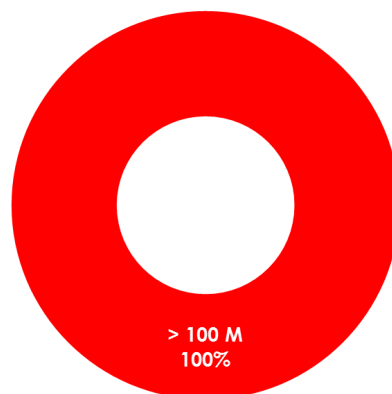
Couverture départementale 2015



Couverture zone publique 2015



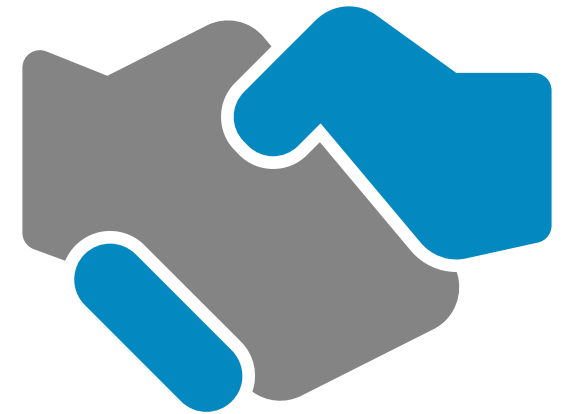
Objectif 2021



Cohérence du projet

Un projet en cohérence avec la zone conventionnée et les initiatives privées

- ♠ Périimètre de la zone d'initiative privée :
 - ♣ 64 communes - 93% des foyers – 25 % du territoire
- ♠ Périimètre des réseaux câblés :
 - ♣ Emprise uniquement en zone privée : Antibes, Cagnes-sur-Mer, Cannes, Le Cannet, Grasse, Mandelieu-la-Napoule, Menton et Nice.
- ♠ Processus de conventionnement (zone AMII) :
 - ♣ signature programmée en juin 2015 entre
 - ♣ ORANGE, l'Etat, la Région, le Département et les EPCI (CARF, MNCA, CASA, CAPL)
 - ♣ SFR/NUMERICABLE, l'Etat, la Région, le Département et les EPCI (MNCA – CAPG – CASA)



Montage du projet

Montage du projet et principe de supra-départementalité avec le PACA THD

- ♠ Contexte marqué par un niveau d'engagement fort du département et des EPCI partenaires
- ♠ Dissociation entre le marché de construction, réalisé sous maîtrise d'ouvrage publique, et les missions d'exploitation et de commercialisation, via la délégation à un fermier
- ♠ Mutualisation des procédures avec PACA-THD : maître d'œuvre commun, assistants à maîtrise d'ouvrage communs, groupement de commandes prévu pour les marchés de travaux

Plan de financement

Calcul de la subvention éligible au titre du PFDTHD

♠ Volet ferme :

		INVESTISSEMENT (M€)	SUBVENTION PFDTHD (M€)
Composante collecte		7,27	2,31
Composante desserte FttH		77,55	11,98
Composante raccordement FttH		11,34	1,79
Composante inclusion numérique		1,68	0,58
Composante Etudes		1,00	0,30
Total	Investissements (M€)	98,84	16,96
	Prime supra départementale (M€)		2,54
	Subvention demandée (M€)		19,50

♠ Volet optionnel :

		INVESTISSEMENT (M€)	SUBVENTION PFDTHD (M€)
Composante collecte		11,68	3,71

Plan de financement prévisionnel du projet – phase 2015 – 2021 (hors volet optionnel)

	EPCI	Département	Région	Etat (PFTHD)	Europe (FEDER)	Autres Emprunt
Montant	26,5	14	15	15,71	5	7,78
%	31,55%	16,67%	17,86%	18,70%	5,95%	9,26%

Calendrier de mise en œuvre

Calendrier de mise en œuvre du projet

- ♠ 20 janvier 2015 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre, notifié le 16 mars 2015
- ♠ 3 avril 2015 : publication de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation et la commercialisation
- ♠ Automne 2015 : attribution de la DSP et lancement des marchés de travaux
- ♠ Démarrage des travaux : janvier 2016

Merci de votre attention